

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA STRATEGIE CENTRALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

05-167 du 21 septembre 1995

LE DECRET N° 95/167/MFSS-DGFP-DME-SRDI  
rapportant les dispositions du décret  
n° 87/338/MFSSJ-CAB. du 24 Juin 1987  
portant radiation de la Fonction Publique  
des agents de l'Etat non recensés au 30 Novembre 1986 en ce qui  
concerne Mademoiselle MOUZEMBO (Hortense)  
Clarisse, Agent Spécial Principal à l'échelon  
des Cadres de la Catégorie C  
hiérarchie I des Services Administratifs  
et Financiers - SAF - (Administration  
Générale) -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S T S :

- (/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;  
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements  
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 95/26 du 26 Janvier 1995 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 95/32 du 02 Février 1995 portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 24 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2153/FP du 26 Juin 1958 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie C (Actuellement B) des SAF.  
(/u le décret n° 87/338/MFSSJ-CAB du 24 Juin 1987, portant  
radiation de la Fonction Publique des agents de l'Etat non  
recensés au 30 Novembre 1986, entre autres Mademoiselle MOUZEMBO  
Hortense Clarisse ;  
(/u la Lettre n° 0544/MFPA-CAB du 5 Juin 1993, transmettant  
ce dossier de l'intéressée ;  
(/u les pièces justificatives présentées par l'intéressée ;  
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre  
Chef du Gouvernement ;

II D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er :-Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n° 87/338/MTSSJ-C.B du 24 Juin 1987, en ce qui concerne Mademoiselle MOUZEMBO (Hortense Clarisse) Agent Spécial de 1er échelon des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -S.A.F- (Administration Générale), précédemment en stage en France, matricule solde n° 092040 A.

ARTICLE 2 :-Le présent décret sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 21 Septembre 1995

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la  
Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

- Général Jacques Joachim ~~MONBY-OLINGO~~.

-Professeur Anacleto TSOLIMBET.-

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget et de la Coordination des Régies,

- Luc Daniel Adamo MATET.-

AMPLIATIONS /

|            |   |
|------------|---|
| JORC       | 2 |
| DGF        | 2 |
| DGF/DME    | 2 |
| DME/SRDR   | 2 |
| D.G.B.     | 2 |
| D.G.C.F.   | 2 |
| DOSSIER    | 3 |
| INTERESSEE | 2 |
| SGG/BC     | 2 |

M.J.S.C.S.C.N.P.D..2.-

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports  
Chargé du Service Civique National  
et de la participation au développement

Général Claude Emmanuel ETA ONKA.-